

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
sur l'ensemble du territoire de la Municipalité

sur le Règlement numéro 761

Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 550 000 \$ pour la réfection du chemin du Village
et le prolongement de certains services d'aqueduc et d'égout sanitaire

Je, soussigné,

Richard Labrecque

Nom (lettres moulées)

Greffier-trésorier

Titre (lettres moulées)

de la Municipalité de Lac-Beauport certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de : 6260

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : 637

Que le nombre de demandes faites est de : Cinq 5

Que ce Règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lac-Beauport, le 17 décembre 2024

Signature

Greffier-trésorier

Titre